

Uccle, le 1er septembre 2021

INSCRIPTIONS

Tout élève est réputé réinscrit d'année en année au sein de l'école tant que les parents ne notifient pas par écrit à la direction leur décision de le désinscrire.

Dans le contexte de pénurie de places disponibles, ces décisions doivent nous parvenir le plus rapidement possible.

Pour la bonne organisation de l'école, nous vous demanderons une confirmation de réinscription via un avis spécifique qui vous sera distribué en cours d'année.

INSCRIPTIONS « Groupe 1 -Priorité 1 » * pour l'année 2021-2022

Priorité du lundi 6 septembre 2021 au jeudi 30 septembre 2021

Un de vos enfants est déjà inscrit dans notre école ou au sein d'une école communale uccloise d'enseignement spécialisé (en ce compris les fratries recomposées), votre enfant est inscrit et fréquenté le pré-gardiennat du Val Fleuri, et vous désirez que le petit frère ou la petite sœur puisse également suivre sa scolarité au Val Fleuri. Vous bénéficiez de la priorité 1 pour inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2021-2022, sous réserve de places disponibles par ordre chronologique d'inscription.

Nous vous rappelons que :

- **la classe d'accueil est ouverte aux enfants dès le jour anniversaire de leurs deux ans et ½ (concerne les enfants nés en 2020)**
- **la 1^{ère} année maternelle est ouverte aux enfants nés en 2019.**

Important : Pour pouvoir fréquenter l'école maternelle, l'enfant doit être propre et ne plus porter de couches, même pendant les périodes de sieste.

Nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de l'école ou auprès de la direction, après avoir pris rendez-vous avec celui-ci via le numéro 02/3486843, avec **une copie des documents d'identité des 2 parents ainsi que de l'enfant ainsi qu'une composition de ménage.**

INSCRIPTIONS « Groupe 2 -Priorité 2 » * pour l'année 2021-2022

Priorité du lundi 15 novembre 2021(9h) au vendredi 24 décembre 2021

Inscription via internet IRISbox

La demande d'inscription via IRISbox (priorités 2 & 3) nécessite l'usage d'une carte d'identité belge électronique (**Code PIN INDISPENSABLE**) ou l'application ITSME. Si vous ne disposez pas d'une carte d'identité belge ou d'internet, la demande peut être introduite par une autre personne.

Besoin de plus d'infos ? Une réunion d'information générale est organisée le **lundi 25 octobre 2021 à 18h00** dans la salle du Conseil de la Maison communale Tél. : **02 348 65 35**

INSCRIPTIONS « Groupe 3 -Priorité 3 » * pour l'année 2021-2022

Priorité du lundi 17 janvier 2022 au lundi 30 août 2022

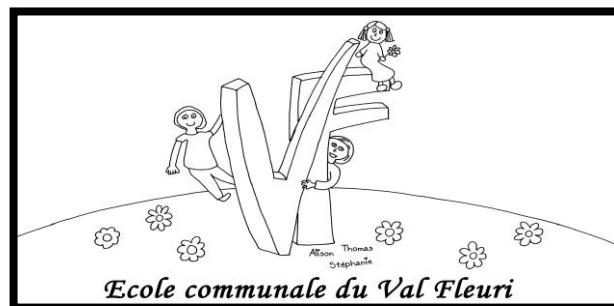
Inscription via internet IRISbox

ECOLE DU VAL FLEURI

Prégardiennat

Sections maternelle et primaire

Directions : C.Ghigny – G.Rosar



Uccle, le 1er septembre 2021

**REGLEMENT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES COMMUNALES
FONDAMENTALES et PRIMAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE UCCLOIS.**

Article 4 « priorités » :

L'ordre de priorité est fixé de façon suivante :

1. GROUPE 1 – PRIORITE 1 : Frère(s), soeur(s) d'un élève de l'école - en ce compris les fratries recomposées ; les enfants fréquentant le prégardiennat de l'école ; frère(s), soeur(s) d'un élève d'une école communale uccloise d'enseignement spécialisé - en ce compris les fratries recomposées.

2. GROUPE 2 – PRIORITE 2 :

Enfants ucclois* ; enfants fréquentant une crèche communale uccloise ; enfants du personnel communal et CPAS ; enfants non ucclois ne disposant pas, dans leur commune, d'une école communale francophone plus proche de leur domicile ;

*Sont considérés comme UCCLOIS, les enfants pour lesquels un document officiel de domiciliation (ou demande de domiciliation) peut être présenté

(promesse de vente ou acte d'achat ne suffisent pas).

3. GROUPE 3 :

Enfant ne bénéficiant d'aucune priorité.

Le règlement relatif aux inscriptions dans les écoles communales fondamentales et primaires de l'enseignement ordinaire ucclois est accessible dans son intégralité sur le site de la commune.

<https://ecolescommunalesuccle.be/inscriptions/>